

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Avril 1875.

Bulletin politique.

Le langage très-calme, très-adoucissant de M. Disraeli ne donne que plus d'importance à sa déclaration de la fin ; ceux qui en jugent autrement comprennent peu la réponse du chef du cabinet anglais.

L'Angleterre, dit M. Poujoulat dans l'Union, avait laissé voir plus qu'un désir de recueillement, mais une certaine résolution de ne pas se mêler des affaires du continent ; on disait encore ces jours-ci que le grave incident prusso-belge ne l'arracherait pas à son indifférence. Il n'en a pas été ainsi. « Si la Belgique venait à être réellement menacée, a dit M. Disraeli, le gouvernement de la reine serait prêt à remplir ses devoirs envers sa souveraine et n'hésiterait pas à agir de concert avec le Parlement. »

Il y a dans ces paroles un accent de fermeté réfléchi très-capable d'avertir les entrepreneurs de perturbation européenne, on peut y découvrir quelque trace de l'injure que l'Angleterre dut supporter en subissant les modifications du traité de Paris ; mais on connaîtrait mal le terrain diplomatique actuel et les dispositions aujourd'hui dominantes, si on enfermait dans une sphère purement britannique la déclaration du 12 avril. Elle se rattache à quelque chose de général. L'Europe, qui a tant laissé faire, arrive à être menacée dans son indépendance ; les lois et les intérêts des Etats se trouveraient à la merci d'un maître ; l'Europe ne l'a pas supporté sous notre premier Empire, il devient évident qu'elle n'entend pas le supporter sous le nouvel empire d'Allemagne. La Belgique, avant de répondre à la Prusse, avait pris langue ailleurs, et l'Angleterre, en déclarant son intention de défendre au besoin l'Etat menacé, savait bien qu'elle n'exprimait pas une pensée solitaire.

Ce qui se passe est un spectacle tout à fait nouveau. Une puissance brutale s'est levée ; autour d'elle, les cabinets, même les forts, gardent une réserve extrême, une prudence parfaite ; on aperçoit comme un concert de sagesse pour écarter tout prétexte et pour maintenir la paix. Avec quel soin on évite les fautes, les actes irréfléchis, les mots irritants ou d'une interprétation douteuse ! Les choses se passent comme devant quelqu'un qui n'a pas toute sa raison et à l'égard duquel les ménagements sont infinis. Mais, plus la sagesse patiente est grande, plus on serait justifié à l'heure où la hardiesse de l'ennemi franchirait toute limite ; la bonne mesure profite à l'entente commune et amasse des trésors d'assentiment. Nous parlions l'autre jour d'un tribunal de l'opinion qu'il était de notre devoir de constituer et d'éclairer ; il ne faut pas cesser de parler à l'opinion pour l'amener à prononcer son jugement dans toutes les questions de justice.

Nous avons affaire à une puissance qui, armée jusqu'aux dents, n'exprime que des désirs de paix, et qui, en ébranlant le monde, nous fait un crime de nos moindres mouvements. Tout ce qui lui fait croire que nous vivons encore lui devient suspect. Nous sommes coupables de vouloir exister et nous sommes responsables de la fidélité catho-

que : responsables des Encycliques, du courage de l'épiscopat allemand et de la fermeté des consciences. Tel ou tel Etat d'Europe est responsable de ce qui déplaît à Berlin dans quelque ordre d'idées que ce puisse être ; on porte ombrage du moment que l'on ne se plie pas à toutes les fantaisies prussiennes, et ces prétentions s'étaient devant les nations au nom de la paix !

Cette politique n'a rien de très-fin ni de vraiment éblouissant ; elle est purement et simplement le parti-pris de la domination : c'est précisément ce que l'Europe paraît vouloir arrêter. La déclaration du chef du cabinet anglais est un premier avertissement.

Chronique générale.

Les élections de dimanche au conseil général de la Seine sont encore l'objet des réflexions de tous les journaux.

Les organes du centre droit ne dissimulent pas le désappointement que leur cause le résultat de ces élections.

Le centre droit avait fait tant de concessions aux républicains et aux radicaux, pour arriver au vote du 25 février ; d'un autre côté, républicains et radicaux avaient montré un si bel esprit de modération et de conciliation, qu'il semblait que, désormais, le même accord devait se continuer dans la lutte électorale. Il n'en est rien. Les radicaux et les républicains ont pénétré dans la place par la porte que le centre droit leur a ouverte ; ils mettent le centre droit à la porte, dès le premier combat qui s'engage.

On n'avait pas cessé de prédire au centre droit le sort qui lui était réservé ; il en verra bien d'autres dans les élections générales.

Quant aux organes du centre gauche, ils sont beaucoup plus résignés, parce qu'ils sont déjà plus enfoncés dans le borborygme révolutionnaire. Le Journal des Débats se contente de dire :

« En somme, ces élections ont été, comme on devait s'y attendre, une affirmation un peu brutale de la République. Nous n'en sommes ni surpris ni effrayés. » On voit que le centre gauche, sur la pente où il s'est placé, est tout prêt à tomber dans les bras des Barodet, Lockroy, Naquet, etc. »

L'INCIDENT PRUSSO-BELGE.

L'Indépendance belge relève non sans vivacité certaines appréciations du Journal de Saint-Petersbourg au sujet de l'incident auquel a donné lieu la note du comte Perponcher.

Le Journal de Saint-Petersbourg, dit-elle, prête à la presse belge des « inquiétudes simulées, des exagérations factices, un parti-pris d'envenimer l'incident. » Et elle cite textuellement ces lignes extraites de la feuille russe :

« Si la presse de Belgique avait à un plus haut degré le sentiment des devoirs qui lui incombent, peut-être aurait-elle compris que ni le parti au pouvoir ni l'opposition n'avaient rien à gagner aux exagérations dans lesquelles on s'est complu et qui ne reposent absolument que sur des assertions dont la vérité n'est pas démontrée. »

Comme l'Indépendance le fait remarquer, le Journal de Saint-Petersbourg a fort mal

lu les journaux belges soit libéraux, soit « cléricaux, » ainsi qu'il s'exprime, et il n'a pas lu du tout les feuilles allemandes. Autrement il aurait constaté que les articles « inquiétants, » les « commentaires irritants » ne pouvaient être reprochés avec justice qu'à la presse de M. de Bismark.

Au surplus, le journal russe, qui tient absolument à ce que la question soulevée par la note Perponcher n'ait en elle-même aucune gravité, et qui juge la presse belge seule coupable en cette affaire, aurait bien dû se mettre d'accord avec la Gazette de l'Allemagne du Nord.

Dans un article dont nous avons donné l'analyse, cet organe avéré du chancelier berlinois n'affichait-il pas de nouveau les prétentions dont la révélation a ému non pas seulement la presse belge, mais toute l'Europe ? Il faut citer encore ce passage, bon à relire, au moment où à la tribune anglaise et partout on répète que tout est terminé :

« Ce qui a été dit relativement à la législation belge, c'est qu'une législation qui ne punit pas des sujets qui se rendent coupables de tentatives contre la sécurité de personnes ou contre le repos intérieur d'autres Etats a des lacunes et qu'elle est insuffisante pour remplir les devoirs qu'impose le droit des gens. »

Ainsi, tout est terminé pour le moment peut-être, mais rien n'est abandonné. Au jugement du cabinet de Berlin, les lois belges ne lui offrent pas de garanties suffisantes, et il se croit autorisé à en réclamer la modification.

La presse de Belgique n'avait, on le voit, nul besoin d'« exagérer » les inquiétudes que la démarche du ministre allemand à Bruxelles devait nécessairement provoquer chez nos voisins et partout.

Aussi les reproches que lui adresse le Journal de Saint-Petersbourg sont-ils de nature à étonner. On pouvait espérer que la question serait considérée en Russie à un point de vue plus général et traitée d'une manière plus sérieuse.

Etranger.

AUTRICHE.

D'après la Perseveranza, l'empereur d'Autriche a dit au roi d'Italie ces paroles significatives :

« J'ai choisi Venise, parce qu'étant précisément la dernière ville à laquelle mon gouvernement a renoncé, j'entends montrer à tout le monde que l'Autriche a renoncé définitivement, et pour toujours, à toute idée, à toute aspiration sur l'Italie. »

On lit dans la Pall Mall Gazette :

La visite du prince royal d'Allemagne au roi d'Italie, pour laquelle Son Altesse devait se mettre en route aujourd'hui, a été soudainement abandonnée, si soudainement, qu'on a fait revenir de la station du chemin de fer quelques-uns des bagages qu'on y avait déjà envoyés. Selon le correspondant du Daily News, le prince a renoncé à son voyage à l'instant même de M. de Bismark.

ALLEMAGNE.

La Gazette de Cologne dit que l'assertion des journaux étrangers, d'après laquelle

l'Allemagne aurait voulu abuser de sa force vis-à-vis de la Belgique, a causé une pénible impression dans les sphères gouvernementales de Berlin, et qu'on fera peut-être à ce sujet une manifestation officielle.

La Gazette de Cologne ajoute que le gouvernement allemand a seulement voulu s'opposer autant que possible aux agissements du parti catholique sur les frontières de l'Allemagne.

Le même journal dit que les prochains débats parlementaires fourniront de nouveaux renseignements sur l'agitation catholique.

On écrit de Berlin, le 12, à la Gazette de Cologne :

« Les bruits de guerre, auxquels on n'a jamais cru dans les cercles qui réfléchissent, en tant qu'il s'agit d'une époque rapprochée, semblent faire place dans la presse à une manière de voir plus calme. »

« On peut admettre comme certain qu'aucune inquiétude ne règne dans les sphères généralement bien informées. On n'y croit pas que nous sommes menacés d'une guerre dans un prochain avenir, quand même on prendrait ici des mesures de prévoyance répondant aux armements de la France. »

« Il n'est pas probable, du reste, qu'on prenne de telles mesures pour le moment. On remarque, d'un autre côté, que les correspondances allemandes de Paris qui passent pour bien renseignées n'ont pas cessé de faire envisager la situation comme tout à fait pacifique. »

La Gazette de l'Allemagne orientale annonce que l'évêque coadjuteur, Mgr Cybichowski, a été cité, pour le 16 de ce mois, devant le tribunal de Gnesen.

Dans le cas où l'évêque refuserait de comparaître, l'autorité civile emploierait la force. Le motif de la sommation adressée à l'évêque lui sera communiqué à l'audience.

Le chanoine Wojciechowski a dû également comparaître le 14 avril.

On mande de Munich, 13 avril :

Dans la séance de la Chambre des députés de Bavière d'aujourd'hui, le ministre Pfeuffer, répondant à une assertion du député Hafenbraedl, a déclaré que le gouvernement n'agissait pas avec partialité contre le parti catholique dans l'application de la loi concernant les associations et n'obéissait à aucune tendance dans sa conduite vis-à-vis de tel ou tel parti.

Le prince impérial d'Allemagne et sa femme ont passé hier à Munich, se rendant à Inspruck et de là en Italie. Ils ont quitté Munich à neuf heures du soir.

On écrit de Berlin que M. de Moltke est revenu précipitamment de Silésie, et que le général Von Werder, attaché militaire à Pétersbourg, vient d'arriver ; ces deux personnages ont été reçus par l'empereur.

RUSSIE.

Le ministre des voies de communication de Russie, le vice-amiral de Cossjet, a adressé il y a quelques jours à toutes les directions de chemins de fer un décret les invitant à fournir le plus vite un rapport sur le

matériel roulant dont elles disposent. Si ce matériel n'était pas suffisant pour des transports de troupes considérables, elles devront le compléter dans un laps de temps déterminé.

ESPAGNE.

Hendaye, 13 avril.

Le gouvernement de Madrid est très-embarrassé devant les exigences de Cabrera, qui demande le commandement des forces alphonstiques pour sauver son honneur.

Militaires et radicaux repoussent énergiquement cette prétention.

La dernière levée n'a guère produit plus de douze mille hommes; on en projette une nouvelle.

La lutte entre les trois fractions alphonstiques : réactionnaires, radicaux, conciliateurs, est de plus en plus menaçante pour le trône de don Alphonse.

Ajoutons que la fraction Serrano-Sagasta conspire en faveur de Montpensier; quelques ministres l'appuient.

Les représailles exercées par Mendiri sur huit prisonniers alphonstiques n'ont eu lieu que sur le refus du général Quesada de soumettre Lacalle, chef d'une contre-guerilla, à une commission mixte pour être jugé et puni de l'assassinat de huit volontaires carlistes à Martin de Ux.

Vous recevrez par la poste les communications échangées à cet égard entre Mendiri et Quesada.

Le refus de celui-ci est d'autant plus blâmable que notre gouvernement vient de passer un traité avec celui de Madrid pour l'échange des prisonniers de notre armée du Nord, de la Catalogne et du Centre.

Le *Cuartel Real* publie le dossier complet concernant l'exécution d'Estella, et constate que les négociations entamées pour l'échange des prisonniers ont été renouées.

Les cabreristes s'agitent beaucoup sur la frontière.

LE CAPITAINE BOYTON.

Le docteur Diver, qui a accompagné le capitaine Boyton pendant sa traversée, a rédigé le rapport médical suivant :

Grand Hôtel Bristol, Boulogne, 11 avril 1875.

D'après le désir du capitaine Boyton, je l'ai accompagné dans sa traversée de la Manche, de Douvres à Boulogne. A deux heures et demie du matin, samedi, pendant qu'il s'habillait pour le voyage, je l'ai soumis à l'examen.

C'est un homme de 5 pieds 10 pouces 1/2 de haut, pesant un peu plus de 150 livres, bien constitué, poitrine large, tempérament un peu lymphatique. Sa respiration était normale, le cœur battait faiblement, le pouls n'avait que 70 pulsations à la minute. Le capitaine souffrait d'une légère indisposition hépatique. La température du corps, prise dans la bouche, était de 97°7 Farenheit. Avant le départ, je lui fis prendre un mélange composé d'une demi-pinte de lait, de trois jaunes d'œufs et d'une cueillerée d'eau-de-vie.

Le capitaine est entré dans l'eau un peu après trois heures. A sept heures vingt minutes, j'allai l'examiner en bateau, et je constatai que la température de son corps était de 97°9 Farenheit, c'est-à-dire de deux dixièmes plus élevée qu'au départ. Je lui fis prendre un peu de mélange d'œufs que j'avais préparé.

Mais il trouva à cette potion un goût répugnant, et il dit qu'elle le rendrait malade. Il ne prit rien autre chose jusqu'à la fin de la traversée, excepté un peu de kirsch et d'eau-de-vie coupée d'eau, à de longs intervalles.

A neuf heures, j'allai de nouveau le voir dans un bateau; il se plaignait de sentir une vive envie de dormir. J'essayai de prendre encore sa température; mais il était un peu irritable et la constatation ne put être exacte. De temps en temps je m'approchai de lui pendant la traversée; et, à mes questions, il répondait invariablement qu'il allait très-bien et que son état était meilleur qu'au départ.

Je lui donnai dans la journée trois cigares qu'il fuma avec beaucoup de plaisir.

A six heures quinze minutes du soir, il sortit de l'eau, quinze heures après y être entré.

Dès qu'il eut retiré son appareil, je l'examinai de nouveau. Il était parfaitement calme et ne semblait pas le moins du monde incommodé.

La respiration était aisée et normale; le pouls était faible et comptait 80 pulsations; la température du corps était de 97 degrés et quelque chose.

Je l'enveloppai d'une couverture dans sa cabine,

où il resta environ une heure. Au bout de ce temps, il semblait aussi frais et aussi dispos que si rien ne lui fût arrivé. Je crois qu'il aurait pu continuer le même exercice pendant au moins six heures encore.

Il me dit que, sans pagayer, il se sentait capable de douze heures d'exercice de plus et qu'il pouvait pagayer dix heures durant.

Médaille offerte au capitaine Boyton.

Le lendemain de sa traversée, le capitaine Boyton a fait à Boulogne deux conférences, l'une dans l'hôtel de la Société humaine, à deux heures de l'après-midi, en présence de toutes les personnes compétentes dans les questions maritimes; l'autre, le soir, au Casino, devant la population de Boulogne, qui a fait au capitaine une chaleureuse ovation.

Le président de la Société humaine, M. Lonquely, après avoir félicité le capitaine de son succès, lui a annoncé que la Société humaine lui offrait une médaille d'or en souvenir de son hardi voyage; une médaille d'argent a été décernée au pilote Méquin, qui a joué dans cette traversée un rôle très-important.

A trois heures, le capitaine Boyton a manœuvré dans le port et montré comment il fallait revêtir le vêtement; toutes les conférences ont eu pour objectif ce service qu'il était appelé à rendre à l'humanité.

Le 13 avril, le capitaine a dû renouveler ses expériences à Boulogne et partir le 14 pour l'Angleterre.

Le 5 mai, Boyton reviendra en France et se rendra immédiatement à Paris, où il fera des expériences sur la Seine; il les continuera à Lyon et à Marseille.

Variétés.

LES AGES PRÉHISTORIQUES.

Chaque jour, de nouvelles découvertes apportent quelques documents à l'histoire si attrayante, si émouvante même de l'apparition de l'homme sur la terre et des premières manifestations de son intelligence. Ces notions des temps de la jeunesse du monde, c'est dans l'écorce de notre vieux globe qu'il faut les rechercher attentivement, et chaque couche que l'on soulève, comme le feuillet d'un livre énorme, découvre une nouvelle phase de l'histoire du monde, histoire pleine d'obscurité et d'énigmes, que la logique persévérante des savants finit cependant par expliquer.

Dès que l'homme apparaît sur la terre, sans se soucier du démenti qu'il donne à ceux qui tiennent absolument à descendre du singe, il se montre dans sa conformation physique tel qu'il sera toujours; le type de ces races primordiales s'est même conservé intact sur plusieurs points du globe, et l'on peut voir encore aujourd'hui des descendants directs de cette population, dont la principale station, à l'époque quaternaire, était située dans les environs de la Vézère.

Voici comment s'expriment à ce sujet MM. Quatrefages et Hamy, dans un des récents bulletins de la Société d'anthropologie; l'un de nous a depuis longtemps attiré l'attention sur les rapports qui unissent les anciens Troglodytes du Périgord à certaines populations méridionales.

Non-seulement les Basques du Zaraus, mais aussi les hommes de Roknia que nous a faits notre éminent président, et certains Kabyles des Beni-Manesser et du Djurjura signalés par le docteur Guyon, rentrent, à bien des points de vue, dans cet ordre d'idées. Mais c'est surtout parmi les Guanches de Ténériffe que le type de l'antique race de la Vézère semble s'être le mieux conservé. La collection recueillie par Bouglival au Barranco-Hundo et que se partagent aujourd'hui le Muséum et l'Ecole des hautes études, contient plusieurs têtes qui ne peuvent laisser de doute sur ce point.

Les crânes que l'on possède de nos ancêtres de la Vézère offrent les plus belles proportions : le front est large, haut, la boîte osseuse vaste. M. Broca a trouvé que l'un d'eux ne jauge pas moins de 4,590 centimètres cubes, ce qui est, dit-il, un chiffre supérieur à celui de la moyenne des populations européennes. L'homme primitif était donc en possession d'une intelligence au moins égale à la nôtre. Qu'eût-il fait, d'ailleurs, sans cette part divine qui lui était

échue? La nature, si prévoyante d'ordinaire, le déshéritait complètement; tandis que les animaux sont par elle chaudement vêtus, pourvus de griffes et de dents formidables, elle le laisse nu et sans armes au milieu d'une population de bêtes féroces. Il n'avait pas encore d'ancêtres, on ne lui avait donc légué aucune connaissance, et c'est lui qui, lorsqu'il se baissa pour ramasser un éclat de silex avec idée de s'en faire une arme, travailla le premier pour l'humanité.

La pensée était née, tout était dit, l'homme était le maître du monde, et à peine savait-il façonner cette pierre qui était pour lui arme et outil, que déjà son esprit s'élevait au point de concevoir cette sublime espérance d'une vie future, de l'immortalité de l'âme!

Où, dès que les yeux de l'homme reflétaient la lumière, il les leva vers le ciel et chercha quelque chose au-dessus de lui, hors du monde. Cette affirmation, comme on le sait, s'appuie sur des faits. Bien qu'aucune tradition de ces temps fabuleusement lointains ne soit venue jusqu'à nous, les détails ne nous manquent pas sur les mœurs de ces antiques familles. Comme nous le disions plus haut, la terre conserve dans son sein de mystérieuses annales, et chaque jour elle nous en livre une page nouvelle. On a retrouvé des sépultures des hommes contemporains du grand ours et du mammoth, ces animaux depuis si longtemps disparus; les hommes de cette période ensevelissaient donc leurs morts; ils le faisaient même avec un soin touchant et au milieu d'une grande pompe : un repas funèbre avait lieu devant la grotte sépulcrale, et, s'il faut en juger par la quantité d'ossements brisés que la terre nous a gardés, les convives étaient nombreux et le festin formidable. Près du mort, on plaçait des quartiers de viande, puis la hache, la lance de silex, les flèches en bois de renne et les outils qui lui avaient servi pendant sa vie. Ces soins, ce respect des morts, ces armes placées près d'eux afin qu'ils fussent prêts à de nouveaux combats, ne démontrent-ils pas clairement le soupçon d'une autre existence?

L'homme de ces temps, nous le savons, est industrieux, actif, franc, il aime sa famille et pleure ses morts, mais il a aussi ses défauts : il est vain, gourmand, brutal, jaloux peut-être! (Ce crâne de femme trouvé dans la grotte de Cro-Magnon et qui porte au front une large entaille à laquelle s'adapte une hache de silex ramassée dans le même tombeau, a peut-être appartenu à la victime du premier partisan du « Tue-la! » de M. Alexandre Dumas.) L'homme primitif était gourmand, nous en avons des preuves; il aimait à varier sa nourriture, il mangeait plus de vingt espèces de mammifères et il avait un goût tout particulier pour la moëlle.

Avec ses instruments de silex il fendait soigneusement les os pour en extraire son mets de prédilection. Des os humains ont été trouvés ainsi apprêtés, et nos ancêtres de l'époque quaternaire sont soupçonnés d'avoir été un peu anthropophages.

Théophile Gautier a dit quelque part : « L'idéal tourmente les natures les plus grossières. Le sauvage qui se tatoue, se barbouille de rouge ou de bleu, se passe une arête de poisson dans le nez, obéit à un sentiment confus de la beauté. Il cherche quelque chose au-delà de ce qui est; il tâche de perfectionner son type, guidé par une obscure notion d'art; le goût de l'ornementation distingue l'homme de la brute plus nettement que toute autre particularité. Aucun chien n'a eu l'idée de se mettre des boucles d'oreilles, et les papous stupides, qui mangent de la glaise et des vers de terre, s'en font avec des coquillages et des baies colorées. »

En effet, à peine l'homme apparaît-il sur la terre que le désir de s'orner et de s'embellir se manifeste chez lui. A peine a-t-il des vêtements, qu'il a déjà des parures; il se fabrique des colliers, des pendeloques avec des coquilles, des pierres de couleurs, des dents d'animaux. Mais ce qu'on ne peut constater sans une surprise pleine d'émotion, c'est que ces hommes, naïfs et dépourvus de tout, avaient déjà créé l'art. Déjà par la sculpture et le dessin, ils s'efforçaient de rendre les scènes qu'ils avaient devant les yeux. Avec un outil de pierre, ils sculptaient les bois de renne; avec une pointe de silex, ils gravaient sur des lames d'ivoire ou d'ardoise. On se souvient que cinquante spécimens de l'art antédiluvien figuraient à l'exposition de 1867, et parmi eux plusieurs sont restés célèbres,

le Combat de rennes entre autres, si finement gravé sur une ardoise; le Mammoth, esquissé sur une lame d'ivoire; l'Homme poursuivant un auroch, sculpté sur un bois de renne.

Ces œuvres d'une naïveté charmante témoignent de grandes aptitudes artistiques chez leurs auteurs, et il est certain qu'un de nos contemporains qui n'aurait aucune notion du dessin ne parviendrait pas, malgré le degré de civilisation auquel nous sommes arrivés, à reproduire des scènes de la nature d'une façon aussi correcte et avec un sentiment aussi juste que l'a fait l'antique artiste de l'âge de la pierre.

L'auroch sculpté sur le bois de renne est très-remarquable; la tête basse, les naseaux ouverts, la queue arquée, il fuit avec une épouvante très-clairement exprimée devant l'homme qui le poursuit et va l'atteindre. Quant à la représentation de la forme humaine, elle semble avoir un peu embarrassé l'artiste; le chasseur d'aurochs est conformé anatomiquement d'une façon assez bizarre; cependant le mouvement est bien rendu, on se rend compte que d'une main il lance un trait et que de l'autre il s'efforce de saisir l'auroch par la queue.

Dans les grottes récemment découvertes en Champagne par M. de Baye et qui remontent à l'époque de la pierre polie, on trouve encore des vestiges de sculptures; mais l'art n'a pas progressé, il semble être au contraire en décadence. Dans les périodes suivantes, il disparaîtra complètement.

Ces cavernes de la vallée du Petit-Morin ont cela de remarquable qu'elles ont été creusées par l'homme dans des bancs de craie. « En pénétrant dans ces grottes, dit M. de Baye dans son rapport à la Société d'anthropologie, il est impossible de ne pas fixer son attention sur les empreintes des coups qui sont en quantité innombrable sur les parois bien conservées. Ces marques doivent être attribuées à l'action d'un instrument en silex. Un savant d'une notoriété célèbre s'écriait, en pénétrant pour la première fois dans nos hypogées : « Elles ont été taillées avec le silex ! » J'ai fait moi-même des expériences avec la hache polie en silex, et j'ai obtenu les mêmes empreintes. La coupure opérée par un tranchant métallique n'offre pas les mêmes caractères. L'existence de ces empreintes gravées sur la craie a une importance réelle, puisqu'elle peut autoriser des conclusions sur la nature des instruments alors en usage. » Quelques-unes de ces grottes étaient des sépultures, d'autres avaient servi d'habitations; ces dernières étaient pourvues d'une anté-grotte et disposées avec plus de soins que celles réservées aux morts. (La fin à demain.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche dernier a eu lieu, à la mairie de Saumur, la réunion des courses. Comme toujours, peu d'affluence. Devant les banquettes à peu près vides du prétoire de la justice de paix, le président de la Société, M. G. Le Brecq, nous a présenté les comptes du dernier exercice.

Les recettes, jointes à un ancien bon assez considérable, se soldent par un chiffre de 2,606 fr. 02 c. qui reste en caisse à l'ouverture de la campagne de 1875.

M. Le Brecq a fait connaître ensuite à l'assemblée qu'aux subventions ordinaires de l'Etat, du Département, de la Ville et du Chemin de fer, il fallait ajouter cette année, comme l'année dernière, une subvention nouvelle de 2,000 fr. de la Société d'Encouragement.

Par de chaleureux applaudissements, l'assemblée s'est associée aux remerciements que M. Le Brecq a adressés, au nom de la Société, au Comité du Jockey-Club.

Cependant, devant les faibles ressources dont dispose la Société et qui passent presque toutes en frais d'installation et de disposition de l'hippodrome, les membres présents ont fait des vœux pour que la Ville de Saumur rendit la subvention d'autrefois, c'est-à-dire 2,500 fr. au lieu de 2,000. Les fêtes de Saumur ayant repris leur éclat passé, l'Ecole de cavalerie s'y associant pour une large part, ne serait-il pas bon de faire un léger sacrifice qui doit tant profiter au commerce de notre ville? Ces considérations, nous n'en doutons pas, éclaireront notre nouveau Conseil municipal; il s'empresera

de voter la somme demandée dans l'intérêt de la ville de Saumur, se confondant ainsi avec celui de la Société des courses.

En terminant, M. le président a remercié toutes les autorités civiles et militaires du concours bienveillant qu'il a reçu pour la Société. Il n'a pas oublié surtout la musique municipale, dont le dévouement, le zèle et le talent contribuent tant à donner de l'éclat à nos fêtes.

Après cela, il a été procédé à la nomination d'un commissaire. L'assemblée a fait choix de M. Georges Guinebert, en remplacement de M. Foucher.

Les courses de Saumur auront lieu, cette année, les dimanche 22 et mardi 24 août. Le carrousel de l'École de cavalerie est fixé au lundi 23.

Le programme sera à peu de chose près celui de l'an passé. L'expérience faite, nous ayant amené les chevaux les plus renommés, prouve que la Société doit continuer dans la voie où elle est entrée, d'autant plus que l'appropriation de notre piste a été très-appréciée des coureurs, et qu'un public d'élite se trouve toujours réuni pour juger de la beauté de leurs chevaux.

Nous sommes donc, dès aujourd'hui, assurés d'avoir au moins onze courses, dont six militaires, et le total des prix courus s'élèvera à 40,000 fr. environ. Voilà qui nous promet des fêtes hippiques exceptionnelles et des coursiers en renom.

Notre pays vient de perdre un de ses concitoyens les plus recommandables. M. Isidore Ponneau, ancien garde du corps, est décédé lundi en sa propriété de l'Île, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, à l'âge de 79 ans. Après 1830, M. Ponneau, voulant rester fidèle à la monarchie qu'il avait servie et au roi Charles X qu'il avait escorté pour la dernière fois jusqu'à Cherbourg, refusa de rentrer dans l'armée et même de profiter de la pension de retraite à laquelle il eût pu faire valoir ses droits.

Depuis cette époque, M. Ponneau vécut auprès de nous, et pour tous ceux qui l'ont connu ce fut toujours un homme modeste, loyal, désintéressé et obligeant, qui laisse après lui l'exemple d'un profond attachement à ses convictions politiques et religieuses et des regrets bien justes à sa famille et à ses amis.

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans va organiser, à partir du 4^e mai, des excursions ou voyages circulaires à prix réduits sur les bords de la Loire et dans la Vendée, la Charente-Inférieure, le Poitou, l'Angoumois, le Bordelais, la Dordogne, le Limousin, la Creuse, l'Allier et le Berry.

Ces voyages, d'une durée de 30 jours, se feront en voitures de 1^{re} et de 2^e classe aux prix de 475 fr. pour la première et de 430 pour la deuxième. Il sera délivré des billets à partir du 4^e mai jusqu'au 4^e octobre à la gare de Paris, au bureau central de la compagnie d'Orléans, rue Saint-Honoré, 430, à Paris, ainsi qu'à toutes les gares et stations du réseau de la compagnie d'Orléans situés sur l'itinéraire à parcourir.

Voici les différentes excursions offertes aux touristes : Paris à Orléans, Orléans à Blois, Blois à Tours, Tours à Saumur, Saumur à Angers, Angers à Nantes, Nantes à Saint-Nazaire et retour, Nantes à la Rochelle-sur-Yon et retour, Nantes à Bressuire, Bressuire à Niort, Niort à La Rochelle, La Rochelle à Rochefort, Rochefort à Poitiers, Poitiers à Angoulême, Angoulême à Bordeaux-Bastide, Bordeaux-Bastide à Périgueux, Périgueux à Limoges, Limoges à Aubusson, Aubusson à Montluçon, Montluçon à Bourges, Bourges à Vierzon, Vierzon à Châteauroux et retour, Vierzon à Paris.

Les billets délivrés par la compagnie d'Orléans sont personnels et valables pour tous les trains. Il est permis aux voyageurs de s'arrêter aux gares intermédiaires situées entre les points indiqués ; ils peuvent également soit interrompre l'itinéraire, soit ne pas l'effectuer dans tout son parcours, mais en suivant le sens général. A toute réquisition des agents de la compagnie, les voyageurs sont tenus de représenter l'ensemble de leurs billets et de donner leur signature.

LES OCTROIS.

Quelques réflexions sur le dernier rapport de la Commission d'Angers.

Nous lisons dans les journaux d'Angers : Bien que la discussion soit terminée,

nous insérons la lettre suivante que M. Gabriel Rogeron nous prie de publier :

« Dans le dernier rapport de la commission du Conseil municipal sur l'octroi, si nous n'avons pas été annexés, nous dit-on, c'est que les avantages de la ville diminuent à mesure qu'on approche de l'extrémité de la commune ; il eût été plus vrai de dire qu'arrivé là, ces avantages ont complètement disparu en nous laissant sous beaucoup de rapports dans une situation bien inférieure à celle des communes environnantes ; ce qui n'est pas difficile à prouver ; mais passons.

« Quant à la comparaison que l'on fait de notre banlieue avec certains quartiers de la ville prétendus déshérités et qui sont quand même soumis à l'octroi, il nous est difficile de l'accepter. Les rues les plus tortueuses, les plus étroites ne jouissent-elles pas aussi bien que les plus somptueuses de tous les avantages de la cité, de la police, de l'eau de Loire, de la distribution des lettres, de l'éclairage, etc... ? Du reste, les propriétaires de ces rues n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes si leurs maisons et par suite leurs rues ne sont pas somptueuses. S'ils jouissent de tous les services publics ils n'ont rien à réclamer.

« Il était donc de l'équité la plus naturelle de ne pas augmenter nos charges sans compensation et par une criante exception.

« Mais l'on est, ce me semble, dans l'erreur la plus complète lorsqu'on nous dit qu'en se renfermant strictement dans le droit, on eût pu soumettre à l'octroi toute la partie rurale de la commune. S'il n'y a pas de texte formel pour défendre de tels abus, l'esprit de la loi ne peut laisser aucun doute à ce sujet. L'idée de soumettre la campagne à l'octroi ne pouvait même pas venir à l'esprit du législateur, car elle eût été en contradiction avec le principe de cette institution. Personne, en effet, n'ignore que l'octroi n'a été établi pour imposer à leur entrée en ville les objets venant de la campagne ; le bon sens veut donc qu'il y ait pour limite naturelle la ville elle-même. Aussi, si l'on sort de là et si on l'étend en pleine campagne, on arrive à un non-sens, à une énormité d'où découlent, comme j'espère le démontrer, les conséquences les plus ridicules et les plus injustes.

« Je ne reviendrai pas sur l'absurde et révoltante inquisition que la perception de l'octroi, telle qu'elle est organisée à la campagne, entraîne après elle, mais qu'il me soit permis de m'étonner de ce que, parmi les motifs qui ont fait renoncer à l'extension de l'octroi, il n'y ait pas eu de cri d'indignation poussé au sein du Conseil municipal contre de semblables abus, indignes de notre époque. N'être plus le maître chez soi, être surveillé continuellement comme un malfaiteur et être sous le coup de peines les plus sévères pour les actes de propriété les plus naturels et les plus élémentaires, presque mieux vaudrait être sous la surveillance de la haute police !

« Mais laissons de côté ces ridicules vexations, n'examinons que le côté légal. Pourquoi n'ai-je pas le droit de brûler comme bon me semble un arbre qui existait dans ma propriété plusieurs siècles peut-être avant son annexion par l'octroi ? Ne m'appartenait-il pas avant comme après ? C'est donc un privilège de la loi sur les octrois d'avoir un effet rétroactif, puisque cet arbre n'a pas été produit sous l'octroi ? On me répondra peut-être que mon arbre, immobile quand il était debout, est devenu meuble une fois abattu. J'avoue que je ne comprends guère comment ce changement de destination ferait imposer mon arbre. D'ailleurs, n'ai-je pas le droit de brûler sans payer les débris de ma maison qui, par là même, d'immeubles sont devenus meubles aussi eux ?

« On voit donc que cette pauvre loi des octrois, appliquée à la campagne, n'est qu'un tissu d'inconséquences.

« Cependant, le point sans contredit le plus grave et le plus illégal auquel le rapport ne fait aucune allusion, c'est qu'en soumettant les exploitations agricoles à l'octroi, et cela dans quelque situation qu'elles soient placées, on dénature complètement le sens de cette institution ; l'octroi, qui ne doit être qu'un droit de consommation, devient par là même un droit industriel perçu sur une industrie, sur l'industrie agricole.

« Comment, en effet, ne pas voir qu'en imposant la nourriture des bœufs, des chevaux, des vaches, la chaux pour engrais, etc., c'est imposer dans sa source l'industrie

agricole, et de la façon la plus directe ? Et ce n'est pas une chose insignifiante à laquelle on la soumet, le droit est exorbitant, eu égard aux produits de cette industrie. Comment, une misérable vache paiera un droit annuel d'au moins trente francs pour son foin, sa paille, pour la perte du temps employé à mener peser les fourrages jusqu'en ville, pour le prix de pesage, pour le droit de conduite ! Et cela pendant que nos autres industries et manufactures, bien qu'en pleine prospérité et usant abondamment de tous les avantages de la cité, ne sont presque soumises à aucun droit !

« Dans un semblable état de choses, il y a un grave abus, une injustice flagrante ; on vient heureusement de s'arrêter dans cette fausse voie devant les justes et unanimes réclamations des cultivateurs que l'on voulait de nouveau annexer ; mais il reste encore un acte de la plus élémentaire équité à accomplir, ce serait de supprimer au moins les droits sur la nourriture des bestiaux pour toutes les industries agricoles qui sont actuellement soumises à l'octroi.

» Gabriel ROGERON. »

L'EMPOISONNEMENT DES ROCHES-PRÉMARIES.

(Une nouvelle victime.)

Ainsi que nous le faisons pressentir dans notre numéro d'hier, la veuve Chaumet a succombé le même jour au mal dont elle était atteinte.

La justice s'est aussitôt rendue aux Roches-Prémaries, assistée du docteur Pouliot et d'un expert chimiste, M. Malapert.

C'est la seconde victime dont nous avons à déplorer la mort dans cette triste affaire.

La femme Chaumet était âgée de 65 ans ; elle était employée comme journalière dans la maison de M. Delineau, et avait pris part aux repas servis aux domestiques.

Quatre de ces derniers sont encore alités. Un seul, parmi ceux-ci, paraît, quant à présent, donner quelque inquiétude.

Attendons le résultat de l'expertise, qui, seule, peut éclairer la justice dans cette affaire.

(Journal de la Vienne.)

UN EXEMPLE A SUIVRE.

Le dimanche 4 avril, un certain nombre d'habitants de Mariaud et des environs (commune de Loches), se trouvaient réunis dans une vigne appartenant au sieur Bailly, et s'escrimaient, tout en devisant, à lui donner les façons d'usage.

Après quelques heures de travail, la besogne était achevée, et l'œil le plus exercé du plus sévère viticulteur n'y aurait rien trouvé à reprendre.

On pourrait se demander comment il se fait que 21 travailleurs s'employaient ainsi après cette vigne à laquelle les deux bras de son propriétaire suffisaient ordinairement.

La chose est tout aussi simple que digne d'éloges.

Ces hommes obéissaient à une même pensée de bienfaisante fraternité.

Ils s'étaient donné le mot pour venir spontanément faire ce jour-là le travail du malheureux vigneron, cloué depuis plus de deux mois sur un lit de douleur par une cruelle maladie.

Après avoir travaillé pour eux-mêmes toute la semaine, ils sacrifiaient au malheur le juste repos auquel ils avaient pourtant bien le droit.

De pareils actes honorent ceux qui les accomplissent et nous sommes toujours heureux de les enregistrer dans nos colonnes, moins pour les rendre publics que pour les donner en exemple à ceux qui les connaîtront.

Allumettes chimiques. — Cafetier. — Allumettes mises à la disposition des consommateurs du café. — Pas de contravention.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt dont voici la substance :

« La loi du 4 septembre 1874 sur la fabrication des allumettes chimiques, qui soumet certaines personnes à l'exercice des emplois de l'administration chargés de rechercher les contraventions commises par les débitants, n'a entendu parler que des fabricants et des débitants d'allumettes proprement dits. Elle n'a nullement entendu parler des consommateurs, et dans ces derniers, il faut comprendre le cafetier qui ne débite pas des allumettes, mais se borne à les mettre à la disposition des consumma-

teurs venant prendre des boissons chez lui et se servir d'allumettes pour allumer leurs cigares.

» Rejet du pourvoi formé par l'administration des Contributions indirectes contre l'arrêt de la Cour d'appel de Dijon, chambre correctionnelle, du 19 novembre 1874, qui a acquitté le sieur Ducroux, cafetier. Ladite administration a été condamnée à 150 francs d'indemnité au profit du sieur Ducroux. »

VILLE DE SAUMUR.

Arrêté concernant les chiens enragés.

Le Maire de la ville de Saumur, Attendu qu'un chien enragé a parcouru une partie de la ville et a mordu un grand nombre de chiens ; Vu l'article 23 du règlement permanent de cette ville ;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — Les habitants devront tenir leurs chiens renfermés et prendront les mesures utiles en pareil cas.

Art. 2. — Dans les 24 heures qui suivront la publication du présent arrêté, des mesures rigoureuses seront prises pour que tout chien trouvé sur la voie publique sans être muselé ou tenu en laisse, soit mis en fourrière, s'il est porteur d'un collier indiquant le nom de son propriétaire, ou, dans le cas contraire, soit immédiatement abattu.

Art. 3. — Il sera fait recherche de tous les chiens qui auront été mordus, pour constater si leurs propriétaires ont pris des mesures prescrites pour empêcher des accidents.

Signalement du chien soupçonné de rage : Chien bâtard de boule et de terrier, à museau pointu, poil ras, blanc, remarquable par une large tache noire entourant l'un des yeux.

Art. 4. — M. le commissaire de police est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 avril 1875.

Le Conseiller municipal délégué faisant fonctions de Maire de Saumur,

LECOY.

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

Année 1875.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses concitoyens que le rôle relatif à la taxe municipale sur les chiens, année 1875, est mis en recouvrement à partir de ce jour.

Il invite les propriétaires de chiens, qui ont fait leur déclaration dans les délais prescrits, à acquitter chez M. Pineau, receveur municipal, la taxe pour laquelle ils sont portés sur ledit rôle.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 avril 1875.

Le Conseiller municipal délégué faisant fonctions de Maire de Saumur,

LECOY.

CONTRIBUTIONS. — Année 1875.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses concitoyens que les rôles des contributions, année 1875, sont déposés chez M. Vétault, percepteur, rue de Bordeaux, pour y être mis en recouvrement.

Les réclamations seront reçues à la Sous-Préfecture de Saumur pendant les trois mois qui suivront la date de la publication mentionnée sur les bordereaux.

Les contribuables qui n'ont pas intégralement soldé leurs contributions de 1874 sont invités à se libérer dans le plus bref délai.

Mairie de Saumur, le 17 avril 1875.

Le Conseiller municipal délégué faisant fonctions de Maire de Saumur,

LECOY.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements égaux sont priées de solder sans délai le premier terme échu en mars.

Bulletin financier.

Le ciel financier se remet au beau après une obscurité de quelques jours ; la politique se tait, ou plutôt on l'avait fait parler inutilement. Le vent est aux émissions ; pendant que la maison Rothschild lance du 4 1/2 0/0 Russe à 92 1/2, le public se porte volontiers vers les excellents titres de Bone à Guelma émis par le Comptoir d'Escompte : 6 0/0 d'intérêts solidement garantis, est un revenu supplémentaire probable sont une bonne aubaine pour le placement. Nos rentes sont fermes à 102,85 et 64,15. Les Obligations de chemins de fer sont bien tenues. Notons les Charentes à 277, et les Obligations des chemins Nantais à 235, en nouvelle reprise. On attend légitimement de plus hauts prix que la prochaine ouverture de la ligne rend probables.

Bertaux.

Dernières Nouvelles.

S'il faut en croire des informations de Bruxelles, en date du 14 avril, il existerait une nouvelle réclamation du comte Perponcher, ministre d'Allemagne, au sujet d'une brochure anti-prussienne qui a paru à Anvers.

Pour les articles non signés : P. Gobert.

Théâtre de Saumur.
Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.
Lundi 19 avril 1875,
Avec le concours de M. EMILE MARCK,
UNE REPRÉSENTATION DE
LES FAUX BONSHOMMES
Comédie en 4 actes, de MM. Théodore Barrière et Capendu.
M. Emile MARCK remplira le rôle d'Edgard Thévenot.
Les autres rôles seront tenus par MM. Silvy, Gaugiran, Jazon, Hems, Clauzel, Ludovic, Boudard, Paumier, M^{mes} Gaugiran, Hamilton, Anglade, Grisar et Fernande.

La grève des Forgerons, scène dramatique (redemandée), de M. F. Coppée, jouée par M. Emile MARCK.
Les Jurons de Cadillac, pièce en un acte, de P. Berton.
Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Les Millionnaires de Paris
Cette œuvre, due à la plume de MM. OCTAVE FÉRÉ et EUGÈNE MORET, que publie actuellement l'Opinion Nationale, est appelée à un succès des plus éclatants.
LES ABONNÉS NOUVEAUX ont droit à recevoir gratuitement tout ce qui a paru de cet important roman.
ABONNEMENTS : 16 fr. par trimestre.
Adresser les mandats à l'administration, 5, RUE COQ-HÉRON, PARIS.

LA MAISON D. BACLE
Transférée pour l'agrandissement 46, RUE DU BAC
les plus parfaites MACHINES À COUDRE
OFFRE aux prix les plus réduits et les mieux garanties.
DES FACILITÉS PAIEMENTS en PLUSIEURS TERMES sans augmentation de prix.
La M^{me} D. BACLE ayant pour principe de traiter les affaires avec honnêteté et enlèvement de confiance, n'annonce aucune condition qu'elle ne peut tenir. Elle ne fait point de location, ce qui est une double garantie.
NOUS ENGAGEONS vivement tout acheteur sérieux à s'adresser directement à notre maison.
SEULE FABRIQUE
LA CÉLEBRE SILENCIEUSE
5 nouveaux perfectionnements
Supérieure et plus complète que celle vendue par des dépôts 225 francs.
SA QUALITÉ IRREPROCHABLE est garantie sur facture 6 ans.
LA HOWE VÉRITABLE SYSTÈME ELIAS
N^o 1 : 200 fr. — N^o 2 : 225 fr. — N^o 3 : 250 fr.
Complète des guides et avec nouveau Régulateur BREVETÉ.
Assortiment de MACHINES À MAIN pour FAMILLES.
En s'adressant 46, RUE DU BAC, 46, on obtient pour le détail le même prix qu'en gros : 50 fr. meilleur MARCHÉ qu'ailleurs.
ENVOI DU CATALOGUE et Échantillons. D. BACLE, 46, r. du Bac

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.
Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — du soir.
6 — 10 — — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — — du soir.
15 — 35 — — — — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 AVRIL 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	63 72	»	07	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	797 50	7	60	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	707 50	»	12 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	92 50	»	05	Crédit Mobilier.	451 25	»	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1325	»	47 50
5 % jouiss. novembre.	102 80	»	05	Crédit foncier d'Autriche.	580	»	5	Société autrichienne, j. janv.	680	»	1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	472 50	»	1 50	Charentes, 400 fr. p. j. août.	363 75	1	25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	1	Est, jouissance nov.	551 25	»	»	Orléans.	307 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	457 50	»	50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	850	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	302 50	»	»
— 1865, 4 %	485	»	7 50	Midi, jouissance juillet.	682 50	»	1 25	Est.	302 50	»	»
— 1869, 3 %	325	»	»	Nord, jouissance juillet.	1156 25	1	25	Nord.	309	»	»
— 1871, 3 %	294	»	»	Orléans, jouissance octobre.	912 50	2	50	Ouest.	301 50	»	»
— 1875, 4 %	453	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	580	»	3 75	Midi.	302	»	»
Banque de France, j. juillet.	3885	»	5	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	898 75	1	25	Deux-Charentes.	275	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	591 25	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	82 50	»	1 25	Vendée.	239	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	Société Immobilière, j. janv.	365	»	»	Canal de Suez.	506	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	340	»	20	C. gén. Transatlantique, j. juill.							
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	915	»	5								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.
(Service d'hiver, 2 novembre 1874).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — express.
7 — 27 — — — — omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
En l'étude de M^e CLOUARD,
Le lundi 10 avril 1875, à une heure de l'après-midi.

D'UNE MAISON
Située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n^o 4.
Joignant M. Lambert-Lesage et la société de Saint-Vincent-de-Paul.
On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser à M. PINEAU-PRIER, receveur municipal à Saumur, ou à M^e CLOUARD, notaire. (212)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
ET UN JARDIN

Situés sur la route du Pont-Fouchard à Saint-Florent, appartenant aux enfants Lièvre.
S'adresser à MM. LIÈVRE et BOUYER, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, ou à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
En l'étude de M^e CLOUARD, notaire,
Le dimanche 2 mai 1875, à midi.

D'UNE MAISON
A Saumur, rue d'Orléans, n^o 47.
Occupée en dernier lieu par M. Milon, libraire, appartenant aux héritiers Lorrain.
Entrée en jouissance de suite; toutes facilités de paiement; mise à prix 18,000 francs.
S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e CLOUARD, notaire.

A LOUER
TERRAINS CLOS
Avec porte cochère.

Sis à la Croix-Verte, bordant la grande route et joignant l'usine de M. Puzellier,
Propres au jardinage ou à une pépinière, dont une partie est actuellement en prairie et l'autre partie occupée par les magasins de bois de M^{me} veuve Clain.
S'adresser, sur les lieux, à M. VAUCHEL, fermier de la propriété de la Biotte. (215)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
En totalité ou par lots,
Au gré des acquéreurs,

TERRAIN EN JARDIN
PROPRE A BATIR
Ayant façade sur la levée d'Enceinte.

D'une superficie de 1 hectare 35 ares environ, situé à la Maremaillet, avec maison, cour et servitudes; le tout joignant la levée d'Enceinte; MM. Luzé, Abraham, Ducamp, Trouillard.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (166)

FAILLITE
V^o De Fos-Letheulle et Fils.

AVIS DE RÉPARTITION D'UN NOUVEAU DIVIDENDE.

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite V^o de Fos-Letheulle et Fils sont prévenus qu'un 5^e dividende de 5 p. 0/0, à valoir sur le montant de leurs créances, leur sera distribué les 21, 22, 23, 24, 26 et 27 avril 1875, de midi à quatre heures du soir, au siège des opérations de la faillite, situé à Saumur, rue d'Alsace, n^o 15.

La remise des mandats de paiement sera faite aux créanciers, aux lieux, jours et heures susdits, par ordre alphabétique, savoir :

Le 21 avril pour les lettres A et B.
Le 22 avril pour les lettres C et D.
Le 23 avril pour les lettres E, F, G, H.
Le 24 avril pour les lettres I, J, K, L, M, N.
Le 26 avril pour les lettres O, P, Q, R, S.
Le 27 avril pour les lettres T, U, V.

Il sera indispensable de présenter aux syndics le titre d'admission à la faillite, c'est-à-dire le bordereau vérifié de la créance.

Les créanciers qui ne se présenteraient pas dans le délai qui vient d'être indiqué s'exposeraient à ce que le dividende leur revenant soit de nouveau déposé à la caisse des consignations, et, dans ce cas, les formalités à remplir et les frais qui pourraient en résulter resteraient à leur charge personnelle.

Les syndics de la faillite V^o de Fos-Letheulle et Fils.
(173) GUÉRIN, PROUST, MULOT.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e BOUGÈRE, notaire à Angers,
Le 8 mai 1875,
LA

BELLE PROPRIÉTÉ
DE
LA ROCHE-JANET

Située commune de Rochefort-sur-Loire.

Habitation confortable, 45 hectares en terres, prés et vignes, autour de la maison.
Horizon de 25 kilomètres sur la vallée de la Loire.

Mise à prix : 110,000 fr.

Librairie E. Milon, rue d'Orléans, 46.

A LOUER PRÉSENTEMENT
APPARTEMENT COMPLET
Au deuxième étage.

A VENDRE

D'OCCASION,
Une petite devanture de magasin en bon état.
S'adresser à M. VAUCELLE, menuisier, rue Cendrière.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

LA VUE COMME A 15 ANS

Ecrire à M. GUILLOU, à Trouville-sur-Mer, lui dire son âge, si l'on distingue sans lunettes à 500 mètres. Lui adresser 10 fr. pour 2 paires de lunettes ou 2 binocles Scipion, et si en 2 ans l'on n'y voit pas comme à 15 ans, M. Guillou reprend les lunettes pour 10 fr. (177)

WEBER
Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre.
S'adresser rue Dacier, n^o 11.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

AVIS

A LA GLANEUSE
GRANDS MAGASINS DE MERCERIE
ET MODES

51-53, rue St-Jean, à Saumur

E. SABATIER

Demande des ouvrières pour les Modes.

ÉLIXIR HISTOGÉNÉTIQUE

RECONSTITUANT, NUTRIMENTIF

ET COMPLÉMENTAIRE

DE L'ALIMENTATION

C'est le seul produit existant qui contienne tous les corps minéraux constitutifs du sang et des tissus, lesquels manquent presque toujours dans les aliments et, en outre, diverses matières propres à activer les actes de la nutrition. C'est ce qui explique ses merveilleux et presque infaillibles effets préventifs ou curatifs dans tous les états physiologiques ou dans les maladies qui proviennent directement ou indirectement d'une altération du sang ou de désordres dans la nutrition, tels que :

Sterilité	Enfance	Chlorose et Anémie	Rachitisme	Gastralgie, Dyspepsie	Épuisements
Impuissance	Fractures	Malad. infectieuses	Serofule, Goitre	Mauv. haleine, Migr ^{ne}	Convalescence
Grossesse	Blessures	Cachexies, Scorbut	Herpétisme	Mal. chron. de poitrine	Accidents
Allaitement	Garie	Lymphatisme	Inappétence	Obésité	de la vieillesse

DÉPÔT G^{ral} : TAULIER et C^o, 56, r. St-Lazare, Paris. — Envoi franco d'une notice explic. sur demande a. r.

M^e MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un clerc.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

LA VUE COMME A 15 ANS

Ecrire à M. GUILLOU, à Trouville-sur-Mer, lui dire son âge, si l'on distingue sans lunettes à 500 mètres. Lui adresser 10 fr. pour 2 paires de lunettes ou 2 binocles Scipion, et si en 2 ans l'on n'y voit pas comme à 15 ans, M. Guillou reprend les lunettes pour 10 fr. (177)

APPAREILS CONTINUS
POUR LA FABRICATION

DES BOISSONS GAZEUSES
de toutes espèces
Eaux de Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux
Gazéification des Bières et Cidres.
DIPLOME D'HONNEUR
Médaille d'Or, Grande Médaille d'Or et Médaille de Progrès 1872-1875



SIPHONS
à grand et à petit levier, ovoïdes et cylindriques
essayés à une pression de 20 atmosphères, simples, solides, faciles à nettoyer.
Étain au 1^{er} titre. — Verre cristal 1^{er} qualité.

J. HERMANN-LACHAPPELLE
144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.
Envoi franco des prospectus détaillés.
Envoi franco du Guide du Fabricant des Boissons gazeuses, publié et estampillé par Hermann-Lachapelle, contre 5 fr.

PLUS DE FEU!
50 ANS DE SUCCÈS

LINIMENT BOYER-MICHEL
d'Aix (PROVENCE)

Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Molettes, Courbes, Vésigions, etc.

PRIX : 5 FR.
Dépôt à SAUMUR, pharm. GABLIN

Chez tous les droguistes et principales pharmacies de chaque ville.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS.
Saumur, imprimerie P. GODET.